



**C.T.P.I.R. DU 15 décembre 2009**

### **Déclaration préliminaire du S.N.P.E.S.-PJJ/FSU et de la CGT**

Vous consultez ce jour les représentants des personnels sur trois points importants : L'organisation territoriale, l'organisation budgétaire et comptable et un point BOP.

Nous ne pouvons tolérer que cette instance paritaire ne devienne que la simple chambre d'enregistrement des décisions que vous avez déjà prises sans aucune concertation.

Oui les réformes et leur mise en place sont brutales,  
Brutales parce qu'elles ne tiennent jamais compte de l'avis de ceux qui connaissent le mieux le métier : les professionnels de terrain,  
Brutales parce qu'elles vont à l'encontre des intérêts des enfants dont nous avons la charge,  
Brutales parce qu'elles insécurisent en permanence les personnels, insécurisation que vous feignez d'ignorer et qui nuisent à nos prises en charges.

L'administration attend aujourd'hui de ses personnels des réponses pseudo-éducatives standardisées, collectives (il faut faire du chiffre) et rapides, les formations obligatoires mises en place attestent de cette volonté d'anéantir la « pertinence » éducative qui fondait nos métiers. Comment oser parler d'améliorations des réponses éducatives « pour correspondre au besoin des jeunes et des familles » lorsque les professionnels et ces mêmes jeunes et familles sont confrontés à la diminution des effectifs, des moyens et l'éloignement de plus en plus grand des services de l'Etat. Qu'en est-il aujourd'hui à la Protection judiciaire de la Jeunesse des histoires et problématiques singulières des jeunes les plus en difficulté et du temps nécessaire à la compréhension et à l'élaboration de l'aide la plus adaptée.

La notion que vous avez du territoire dénature la relation humaine, isole encore un peu plus, pervertit jusqu'au sens profond de nos missions. S'il s'agit d'« empêcher la récurrence » alors votre méthode relève de l'injonction paradoxale.

Le principe constitutionnel et fondateur du service public : l'égalité de traitement est mis au placard au profit d'une logique technocratique comptable dont les règles varient selon les territoires, selon le Contrat d'Objectifs et de Moyens du moment.

La PJJ se désengage tous les jours un peu plus de sa mission : la protection de la jeunesse. Le récent accord-cadre du 27 mai 2009 entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Agriculture et de la Pêche vient renforcer le démantèlement de la mission d'éducation de la PJJ en remettant au goût du jour les « colonies pénitentiaires ».

Nous vous avons demandé un moratoire sur les ré-organisations en cours et celles à venir ainsi qu'un bilan précis sur les inter-départementalités déjà imposées aux personnels. Au lieu de cela, après un mois de fonction en tant que DIR de la région Grand-Ouest, vous décidez unilatéralement et brutalement de fermer la DD de la Sarthe et de rattacher la DD de la Vendée à la Loire-Atlantique.

Vous nous annoncez une étude de faisabilité vous permettant de regrouper les départements du 22-29-35 et 56, nous pouvons craindre que cette étude vienne avaliser la décision que vous avez déjà prise de cette nouvelle configuration et annoncer encore d'autres territorialisations à grande échelle.

Il est inadmissible que vous renvoyez à la seule responsabilité des directions départementales la question de l'organisation des activités de jour et l'application de la circulaire du 25 février 2009. Le précédent DIR s'était engagé auprès des organisations professionnelles sur la tenue d'un CTPR sur cette question primordial de l'insertion des jeunes pris en charge par la PJJ sur la région. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Une nouvelle étude sur le placement judiciaire a été demandée par la DIR et envisagerait la fermeture de plusieurs structures d'hébergement collectif. Nous demandons à être destinataires de cette étude et nous nous opposons fermement à une nouvelle baisse des possibilités de placement traditionnel sur la région qui a vu ses capacités d'accueil pratiquement divisées par deux depuis 3 ans.

Nous dénonçons les pressions exercées par la DIR et les DD sur les personnels administratifs pour qu'ils « s'inscrivent » dans la nouvelle organisation de gestion du Centre de Service Partagé qui n'a, à ce jour, aucune existence juridique. Cette mise en œuvre hâtive présage de lourds dysfonctionnements pour les services et donc pour les jeunes pris en charge.

Votre nouvelle organisation territoriale met en grande difficulté tous les personnels, en éloignant géographiquement les instances de décision et en mettant à mal les possibilités d'expression des professionnels, en anticipant des redéploiements de personnels sur chaque département et en désorganisant le travail.

A l'heure où l'institution est traversée par un profond malaise, où la souffrance professionnelle et la maltraitance se généralisent (arrêts de travail, dépression, mal-être), où le DPJJ évoque la nécessité « d'une pause », votre démarche de démantèlement de l'administration régionale s'amplifie et s'accélère.

**Nous exigeons :**

- **un moratoire pour l'année 2010 concernant les restructurations en cours et à venir,**
- **l'installation de l'observatoire des relations sociales et des conditions de travail,**
- **l'information et la consultation préalables de l'ensemble des personnels et une réelle prise en compte de leurs avis.**